



Assemblée générale

Distr. générale
19 octobre 2010
Français
Original : anglais

Soixante-cinquième session

Point 115 de l'ordre du jour

Suite donnée aux textes issus du Sommet du Millénaire

Lettre datée du 16 septembre 2010, adressée au Président de l'Assemblée générale par le Représentant permanent de l'Australie auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de me référer à la déclaration intitulée « Progresser dans la santé : réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement », adoptée à la soixante-troisième Conférence annuelle du Département de l'information pour les organisations non gouvernementales, le 1^{er} septembre 2010 à Melbourne (voir annexe). L'Australie a eu le privilège d'accueillir cette importante conférence, qui s'inscrit dans le cadre des préparatifs de la société civile à la Réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale sur les objectifs du Millénaire pour le développement qui aura lieu du 20 au 22 septembre.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 115 de l'ordre du jour.

Le Représentant permanent
(*Signé*) Gary **Quinlan**



**Annexe à la lettre datée du 16 septembre 2010 adressée
au Président de l'Assemblée générale par le Représentant
permanent de l'Australie auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

**Déclaration adoptée à la soixante-troisième Conférence
annuelle du Département de l'information
pour les organisations non gouvernementales**

**Progresser dans la santé : réaliser les objectifs du Millénaire
pour le développement**

Cette déclaration a été adoptée au nom de plus de 350 organisations non gouvernementales établies dans plus de 70 pays par les 1 600 participants de la Conférence qui s'est tenue à Melbourne du 30 août au 1^{er} septembre 2010.

Considérant que :

- Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits, sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité¹;
- Les objectifs du Millénaire pour le développement sont des conditions fondamentales du progrès dans les domaines des droits de l'homme, du développement humain et de l'équité et leur réalisation est un impératif moral;
- Les objectifs du Millénaire pour le développement, qui ont tous des incidences sur la santé des populations, sont loin d'être atteints en ce qui concerne les populations les plus pauvres et les moins influentes politiquement, malgré les progrès enregistrés dans de nombreux pays et les efforts redoublés de la communauté internationale;
- D'importants problèmes visés par les objectifs du Millénaire pour le développement subsistent dans le domaine de la santé, notamment :
 - Un milliard de personnes n'ont pas accès à une alimentation suffisante et adéquate;
 - 2,6 milliards de personnes dans le monde entier n'ont pas accès à des infrastructures d'assainissement améliorées;
 - 80 % des personnes qui n'ont pas accès à l'eau potable vivent en milieu rural;
 - Presque 9 millions d'enfants meurent avant d'avoir atteint l'âge de 5 ans et d'autres, innombrables, souffrent de handicaps évitables;
 - Chaque année, au moins 340 000 femmes meurent de causes liées à la grossesse, notamment parce qu'elles n'ont pas accès aux soins d'un professionnel de la santé qualifié au moment de l'accouchement;

¹ Déclaration universelle des droits de l'homme, article 1 [résolution de l'Assemblée générale 217 A (III)].

- Chaque année, des millions de personnes meurent prématurément de maladies non transmissibles, ainsi que de la tuberculose, de la malaria et du VIH/sida;
 - Environ 420 millions de personnes vivant dans des pays en développement souffrent de handicaps et 267 millions de personnes dans le monde entier souffrent d'un handicap visuel évitable;
 - La dégradation de l'environnement découlant de l'activité humaine fait naître des menaces pour la santé à court et à long terme, notamment le changement climatique mondial;
- Dans les populations des pays à faible revenu, la plupart des problèmes de santé physique et psychique peuvent être prévenus ou traités par des individus, des familles et des communautés bien informés; il faut donc redoubler d'efforts au niveau national et international pour appuyer des stratégies fondées sur la famille et la communauté;
 - Les communautés ont le droit de se faire entendre au sujet des politiques et des programmes qui ont des incidences sur leur santé et leur bien-être, et d'exercer une influence appréciable sur leur élaboration;
 - Les citoyens bien informés jouent un rôle essentiel dans le contrôle et l'amélioration de la qualité, de l'efficacité et de la viabilité des services de santé et des autres services;
 - La crise financière mondiale et les priorités budgétaires ont entraîné des contraintes financières dans de nombreux pays, mais cela ne saurait justifier une diminution des efforts visant à réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement;
 - Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies a créé un groupe de mobilisation afin de renforcer la volonté politique et d'intensifier les efforts à l'échelle mondiale en vue de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement.

Nous, les représentants réunis à la soixante-troisième Conférence annuelle du Département de l'information pour les organisations non gouvernementales, appuyons l'appel à l'action lancé par le Secrétaire général et demandons à tous les gouvernements, institutions, sociétés et individus de remplir leurs obligations en matière de droits de l'homme envers plus d'un milliard de personnes qui vivent dans la pauvreté, en mobilisant les fonds et la volonté politique nécessaires à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Nous demandons aussi à toutes les parties intéressées de :

1. Faire en sorte que le système de santé et les programmes d'alimentation nationaux privilégient la promotion de la santé, la prévention des maladies et les soins pour tous, en adoptant une approche intégrée et fondée sur des données factuelles;
2. Soutenir et encourager les porte-parole des communautés en leur donnant les moyens de se faire entendre par le biais d'une représentation active tout au long de l'élaboration, de la mise en œuvre et de l'évaluation des programmes, en veillant toujours à ce que soient représentés les femmes et les hommes, les enfants, les

jeunes et les personnes âgées, ainsi que les peuples autochtones, les handicapés et les groupes marginalisés;

3. Faire en sorte que tous les acteurs impliqués dans la promotion de la santé et la prestation de soins de santé, y compris les donateurs, privilégient la mise en place et le renforcement de systèmes de santé nationaux de manière à permettre des améliorations durables et équitables dans le domaine de la santé; fournir au besoin une assistance supplémentaire afin que les questions de santé soient traitées de façon équitable;

4. Garantir l'égalité des sexes et l'autonomie des femmes, et renforcer les programmes visant à éliminer la violence contre les femmes;

5. Faire en sorte que les gouvernements respectent et appliquent les pactes et traités internationaux qui permettent des améliorations importantes dans le domaine de la santé, tels que la Convention-cadre pour la lutte antitabac, le Code international de commercialisation des substituts du lait maternel et les recommandations pour la fidélisation des professionnels de la santé de l'Organisation mondiale de la Santé;

6. Réformer les systèmes financiers et commerciaux mondiaux pour qu'ils soient équitables à l'égard des pays à faible revenu : le monde a besoin d'échanges équitables – et non de libre-échange – qui maximisent les bénéfices en matière de santé et de bien-être plutôt que de profits;

7. Répondre aux besoins de financement urgents, tels que la reconstitution du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme et le financement de l'Alliance mondiale pour les vaccins et la vaccination;

8. Accroître considérablement l'appui apporté aux ONG internationales et à celles qui sont établies dans les pays à faible revenu. Coordonner le travail des organisations, des donateurs et des gouvernements afin de soutenir les services destinés aux plus vulnérables aussi efficacement que possible;

9. Appuyer la réallocation des fonds destinés au secteur militaire à la formation et au perfectionnement des professionnels de la santé et des enseignants, ainsi qu'au renforcement des infrastructures dans les domaines de la santé et de l'éducation.

Les citoyens du monde ne peuvent réaliser ces objectifs sans la volonté politique et l'engagement moral des gouvernements et de toutes les parties intéressées.

En définitive, il est inacceptable qu'autant d'enfants et d'adultes dans les pays à faible revenu continuent de souffrir, année après année, de maladies, de handicaps et de morts prématurées évitables. La communauté internationale sait comment prévenir et éradiquer la plupart des causes de ces problèmes et a déjà montré que des efforts bien ciblés peuvent considérablement réduire l'ampleur des souffrances qui en découlent. Les objectifs du Millénaire pour le développement peuvent et doivent être atteints d'ici à 2015.

Cette déclaration souligne le rôle central que doivent jouer les individus, les familles et les communautés dans le développement de la santé à l'échelle mondiale. Elle demande à tous les gouvernements et à tous les acteurs du domaine de la santé

de respecter les droits des communautés, tout en tirant parti des connaissances et du soutien de ces dernières afin de travailler avec la plus grande efficacité possible.

Nous tenons à remercier le peuple et le Gouvernement australiens, l'État de Victoria et la ville de Melbourne d'avoir chaleureusement accueilli la soixante-troisième Conférence annuelle du Département de l'information pour les organisations non gouvernementales.
